

« Accord de Pâques » : et les enfants ?

La mise en oeuvre de l'« Accord de Pâques » décidé par notre gouvernement fédéral affectera de nombreuses personnes. Parmi elles, qu'en est-il des enfants ? La pauvreté infantile, pourtant déjà bien élevée dans notre pays, ne pourra sans doute que croître. Mais quel impact la pauvreté a-t-elle sur les enfants ? Et qu'en est-il des engagements pris par la Belgique à cet égard ?

Par Christine Acheroy, chargée de recherche et de formation au CERE asbl

Il y a une douzaine d'années, j'avais assisté à une conférence de Loïc Wacquant, sociologue qui travaille sur les questions de pauvreté urbaine¹. Il nous avait parlé de l'Amérique latine ; de ses inégalités, de la violence et de la répression... Dans sa conclusion, un commentaire m'avait laissée perplexe : selon lui, ce qui se passait alors là-bas, nous ne devions pas le comprendre, en Europe – où nous vivions dans la paix, une relative abondance et qualité de vie garanties par nos dispositifs de sécurité sociale – comme des phénomènes dus à un « retard » de développement de ces pays par rapport à nous. Nous devions plutôt voir l'Amérique latine comme un précurseur, en « avance » sur nous ; laboratoire néolibéral, lieu d'expérimentation de politiques qui, plus tard, pourraient arriver à leur tour en Europe...

L'effilochage des droits sociaux par nos gouvernements successifs est un processus qui a commencé en Belgique dès les années 1980² mais qui restait plus ou moins invisible. Or, avec l'« Accord de Pâques³ », on assiste à une offensive frontale, radicale et sans précédent envers nos droits. Un approfondissement des inégalités, une montée de la pauvreté, de la précarité, de la violence et de la répression se profilent désormais dans notre pays.

Et les enfants dans tout ça ?

¹ Professeur à l'université de Berkeley et chercheur associé au Centre Européen de Sociologie et de Science Politique. Il a également publié de nombreux livres dont : *Parias urbains* (2006), *Punishing the Poor : The Neoliberal Government of Social Insecurity* (2009), et *Deadly Symbiosis : Race and the Rise of the Penal State* (2015).

² REMAN, Pierre, 2006. « L'importance de la sécurité sociale en Belgique : fondements historiques et enjeux actuels ». *Santé conjugée* [en ligne]. N°35, janvier 2006. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse : https://www.maisonmedicale.org/wp-content/uploads/2008/02/Sc_35_reman_pierre.pdf

³ Pour plus d'info sur cet accord du gouvernement fédéral, voir : <https://www.rtb.be/article/voici-toutes-les-mesures-decidees-par-le-nouveau-gouvernement-de-bart-de-wever-11496325>

« Accord de Pâques » et pauvreté infantile

« Nous risquons d'enfoncer des centaines de milliers d'enfants dans la précarité », s'inquiète Céline Nieuwenhuys⁴. Parce que de nombreux enfants vivent dans des familles monoparentales et que « la grande majorité de ces ménages ont à leur tête une femme qui a, presque exclusivement ou exclusivement, la charge des enfants. Or, on a ici un gouvernement qui va exclure ces femmes du chômage⁵ ». Et de dénoncer : « Nous avons un manque de crèches en Belgique, des horaires d'école qui ne sont pas flexibles. D'un autre côté, on est en train de flexibiliser le marché du travail. On va donc exclure des femmes qui refuseraient des emplois qui sont totalement inadaptés à la vie familiale qu'elles gèrent aujourd'hui, en grande partie seules. [...] Ces femmes rêvent de travailler, mais elles ont besoin d'un travail qui soit adapté aux horaires des enfants⁶ ». Elles ont aussi besoin d'un travail qui leur offre une rémunération suffisante pour répondre aux besoins de leur famille. Car aujourd'hui, travailler ne garantit plus d'être protégé-e de la pauvreté.

Les principaux facteurs de pauvreté infantile en Belgique

La pauvreté infantile concerne évidemment surtout les enfants des familles pauvres. Les familles nombreuses, monoparentales – spécialement, les mères isolées – et originaires d'un pays hors-UE sont particulièrement touchées.

Un facteur central de la pauvreté est la position des parents sur le marché de travail. Au-delà de ceux qui sont sans emploi, elle touche également de plus en plus ceux qui travaillent – les *working poors* –, des personnes qui ont des revenus faibles et sont généralement peu qualifiées.

Un autre facteur clé concerne la position des parents sur le marché du logement : le statut de locataire constitue un facteur de vulnérabilité⁷ dans un contexte de croissance continue des prix des loyers.

Aspects et mesure de la pauvreté infantile

La mise en œuvre des politiques publiques annoncées sont d'autant plus inquiétantes pour les enfants qu'elles s'inscrivent dans un contexte structurel de pauvreté infantile élevée.

En 2024, le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touchait en Belgique 18,2% de la population – un peu plus de 2,1 millions de personnes⁸. Ce risque est d'ailleurs plus élevé chez les enfants par rapport à la population en général : 17,9 % parmi les enfants de 0 à 15 ans et 22,1 % pour les jeunes de 16 à 24 ans⁹. La Belgique présente ainsi curieusement l'un des taux de pauvreté infantile les plus élevés

⁴ Secrétaire générale de la Fédération des Services Sociaux.

⁵ DE THIER, Victor, sur base d'un entretien de GADISSEUX, Thomas, 2025. « Les services sociaux en colère : "La place des femmes est l'impensé majeur de l'accord du gouvernement Arizona" ». *RTBF info. La Première* [en ligne]. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://www.rtb.be/article/les-services-sociaux-en-colere-la-place-des-femmes-est-l-impense-majeur-de-l-accord-du-gouvernement-arizona-11538072>

⁶ DE THIER, 2025.

⁷ GUIO, Anne-Catherine, VAN LANCKER, Wim, 2023. « Zoom ! Pauvreté et déprivation des enfants en Belgique ». *Fondation Roi Baudouin* [en ligne]. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://kbs-frb.be/fr/zoom-pauvrete-et-deprivation-des-enfants-en-belgique-0>

⁸ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

⁹ d'après les résultats de l'enquête [EU-SILC 2017](#)

d'Europe. Si l'on analyse le phénomène par région, on remarque que 4 enfants sur 10 grandissent dans la pauvreté à Bruxelles, 1 sur 4 en Wallonie et 1 sur 10 en Flandre¹⁰.

Mais de quoi parle-t-on ? Pauvreté, précarité, vulnérabilité

Définie au départ par le critère monétaire – le niveau de revenus permettant de couvrir les besoins élémentaires –, la pauvreté est aujourd'hui appréhendée de manière plus globale comme « un réseau d'exclusions sociales couvrant divers domaines de l'existence individuelle et collective. Il distingue les pauvres du niveau de vie généralement accepté par la société. C'est un fossé que ces personnes ne peuvent surmonter par leurs seuls moyens¹¹ ». Si la question des revenus reste un élément central de la pauvreté, celle-ci ne s'y réduit pas : elle s'inscrit dans des dimensions multiples intimement liées à l'exclusion.

L'on parle parfois de précarité plutôt que de pauvreté, mais ces termes, bien que proches, ne sont pas équivalents. La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assurer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en découle peut être plus ou moins grande et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. La précarité mène souvent à une grande pauvreté, quand elle touche plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible¹². La précarité et la pauvreté se situent donc dans un continuum d'intensité des privations avec, d'un côté, l'absence de l'une ou l'autre sécurité et de l'autre, l'exclusion sociale multidimensionnelle¹³.

Pour enrichir notre compréhension du phénomène de pauvreté, un troisième concept, celui de vulnérabilité, complète les deux précédents. Il apporte une dimension plus ponctuelle et liée à la notion de risque. Être vulnérable, c'est « être exposé à des menaces externes, plus ou moins prévisibles, qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par des individus, des groupes et des communautés sur des territoires¹⁴ ». Confrontés à certains événements, des individus en situation de vulnérabilité peuvent être projetés dans la précarité ou la pauvreté alors qu'ils ne faisaient l'objet d'aucune difficulté potentielle préalablement¹⁵.

Mesurer la « pauvreté » des enfants

Notons que « depuis 2018, les États membres de l'UE utilisent un indicateur complémentaire aux revenus des parents pour mesurer la pauvreté des enfants : la **déprivation spécifique des enfants**. Cet indicateur mesure les difficultés quotidiennes des enfants, qui peuvent être différentes de celles de leurs parents¹⁶ ». Il mesure l'accès à un ensemble de dix-sept éléments, considérés comme nécessaires au développement sain et équilibré de tout enfant¹⁷. Par exemple : L'enfant a-t-il/elle deux paires de

¹⁰ <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-pauvrete-infantile>

¹¹ Selon VRANKEN, J. Cité par GLINEUR, Charles, LAHAYE, Willy, CARTON, Tabatha, SERAN, Loïc, 2023. « Pauvreté, précarité, vulnérabilité : les nouveaux enjeux de l'exclusion sociale ». In : Nouveaux visages de la précarité et inégalités grandissantes. *L'Observatoire* [en ligne]. N° 114, p. 6. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse : <https://orbi.ums.ac.be/bitstream/20.500.12907/47862/1/Article%20Observatoire%20Scan.pdf>

¹² WRESINSKY, J. Cité par GLINEUR & al., 2023, p. 6.

¹³ GLINEUR & al., 2023, p. 7.

¹⁴ MARTIN, C. Cité par GLINEUR & al., 2023, p. 7.

¹⁵ GLINEUR & al., 2023, p. 7.

¹⁶ « Pauvreté des enfants : de nouveaux angles d'analyse ». Fondation Roi Baudouin. [Communiqué de presse] [en ligne]. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://kbs-frb.be/fr/pauvrete-des-enfants-de-nouveaux-angles-danalyse>

¹⁷ Cette liste d'items concerne l'Europe et est consultable sur : <https://media.kbs-frb.be/fr/media/11062/17%20items%20FR>

chaussures à sa taille ? Peut-il-elle inviter de temps en temps des amis à venir jouer ou manger à la maison ? Mange-t-il-elle de la viande, du poulet ou un équivalent végétarien tous les jours ?... L'absence d'accès à au moins trois des dix-sept éléments est corrélée à une déprivation¹⁸.

LISTE DES 17 ITEMS UTILISÉS POUR MESURER LA DÉPRIVATION DES ENFANTS



ENFANT

1. Quelques habits neufs
(pas de deuxième main)
2. Deux paires de chaussures
de la bonne pointure
3. Fruits et légumes frais chaque jour
4. Viande, poulet, poisson ou équivalent
végétarien chaque jour
5. Livres à la maison adaptés à l'âge
de l'enfant
6. Équipements de loisirs extérieurs
7. Jeux d'intérieur
8. Loisirs réguliers
9. Célébrations d'occasions spéciales
(anniversaire...)
10. Invitation d'amis à venir jouer
et manger de temps en temps
11. Participation à des
excursions scolaires
12. Vacances (une semaine/an)



MÉNAGE

13. Remplacement de mobilier usé
14. Absence d'arriérés de paiement
15. Accès à internet
16. Logement adéquatement chauffé
17. Accès à une voiture à usage privé

Impacts de la pauvreté sur l'enfant

La pauvreté touche un-e enfant « dans toutes les facettes de sa vie et a de sérieuses conséquences sur sa santé, ses chances de faire des études, sa sécurité et son avenir¹⁹ ». Sans en faire une analyse

¹⁸ Belga, 2023. « Une étude sur la pauvreté infantile place la Belgique au rang des mauvais élèves de l'UE ». *Le Spécialiste* [en ligne]. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.lespecialiste.be/fr/actualites/une-etude-sur-la-pauvrete-infantile-place-la-belgique-au-rang-de-mauvais-eleve-de-l-ue.html>

¹⁹ GUIO, VAN LANCKER, 2023.

exhaustive, quelques éléments méritent d'être pointés : les conditions de vie difficiles, l'épreuve des liens et l'impact sur la santé.

En premier lieu, vécue de manière structurelle, la pauvreté affecte la qualité de vie. Pour Louis, par exemple, ça « *a toujours été comme ça* » : éteindre les lampes, fermer les robinets, vivre sans chauffage, sans manteau, [...]. Le micro-onde fichu, un vieil ordinateur pourri (« *j'oserais pas le montrer* »), la télé sans le câble, la lecture et relecture à l'infini des mêmes BD, [...]²⁰.

Ce manque de tout rend souvent difficile un parcours scolaire dans les normes. « *À l'école, c'était mon meilleur ami qui m'apportait un cahier, une farde, un bic* ²¹ » témoigne Zian.

Deuxièmement, la pauvreté met à l'épreuve les liens à l'intérieur de la famille – la détresse qu'elle provoque augmente le risque de mésentente, voire de rupture conjugale des parents²² et de violence intrafamiliale. Mais elle met également les liens à l'épreuve en dehors de la famille. Car l'enfant pauvre – tout comme ses parents – est sujet à la stigmatisation. À cinq ans, il-elle peut déjà avoir conscience des discriminations potentielles dont il-elle peut faire l'objet. Il-elle peut alors éprouver de l'anxiété à l'idée qu'il-elle n'a pas les mêmes moyens que les enfants de familles plus aisées²³ ou des sentiments « négatifs » envers ceux-ci. Louis raconte :

*« Mes 6 années que j'ai faites là, les 6 années c'était les mêmes, je les détestais et ils me détestaient. [...] là-bas tous les gosses sont des gosses de richards, et moi j'arrive avec mes purs basiques et eux leur Nike... [...] »*²⁴.

Un effet du stigmatisme de la pauvreté est décrit par Julien, qui devenu adulte exprime « un état de repli sur soi qui lui fait faire du sur-place et l'empêche d'aller vers les autres, y compris les aidants²⁵ » :

*« [...] j'ai envie de rester dans mon coin et faire mon truc; j'aimerais bien revivre en fait, [...] ne plus être méfiant, être aussi pessimiste et autant détester les gens, enfin, je ne les déteste pas c'est pas ça, c'est juste que j'ai envie de rester dans mon coin, qu'on me laisse tranquille »*²⁶.

Finalement, l'étude de la Fondation Roi Baudouin²⁷ met en évidence le lien entre la déprivation et les problèmes de santé : d'une part, les enfants en situation de déprivation ont trois fois plus de risque

²⁰ Service Droit de Jeunes asbl. « La précarité, vécu des jeunes et recherche d'une réponse adaptée ». [Rapport de recherche. Projet de prévention générale 2018 – 2021]. [en ligne], p. 136. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://www.sdj.be/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-de-recherche-La-pr%C3%A9carit%C3%A9-v%C3%A9cu-des-jeunes-et-recherche-d%E2%80%99une-r%C3%A9ponse-adapt%C3%A9e..pdf>

²¹ FIÉVET, Véronique, 2025. « "J'ai connu la grande pauvreté" : 11 témoignages qui brisent le silence qui entourent les familles précaires ». *RTFB info* [en ligne]. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://www.rtfb.be/article/j-ai-connu-la-grande-pauvrete-11-temoignages-qui-brisent-le-silence-qui-entourent-les-familles-precaires-11546046>

²² SCHOON, Ingrid, 2019. « Le bien-être des enfants face à la pauvreté et à l'instabilité familiales au Royaume-Uni. La cohorte UK millennium ». In: *Revue des politiques sociales et familiales*, n°131-132, 2019. Le bien-être des enfants : un enjeu politique / Understanding children's well-being : A political issue [en ligne], p. 51-65. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse : www.persee.fr/doc/cafe_2431-4501_2019_num_131_1_3343

²³ SCHOON, 2019, p. 62.

²⁴ Service Droit de Jeunes asbl, p. 102.

²⁵ Service Droit de Jeunes asbl, p. 155.

²⁶ Service Droit de Jeunes asbl, p. 155.

²⁷ GUIO, Anne-Catherine, VAN LANCKER, Wim, 2023. *La déprivation des enfants en Belgique et dans ses régions : que disent les nouvelles données ?* (PISSART, Françoise, dir.) [en ligne]. Fondation Roi Baudouin. Octobre 2023. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

d'être en mauvaise santé que les autres. D'autre part, ils-elles ont aussi proportionnellement davantage de besoins médicaux non satisfaits²⁸. Ces problèmes de santé peuvent ainsi non seulement avoir des répercussions à court terme mais aussi à long terme, à l'âge adulte, comme le soulignent notamment Camille Tarquinio et ses collaborateurs dans un article de 2024²⁹.

Le Comité des droits de l'enfant face à la pauvreté infantile en Belgique

« La pauvreté met en péril chacun des droits de l'enfant énoncé dans la Convention des Nations Unies du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant. [...] La pauvreté constitue donc ce que l'on appelle une matière transversale : elle illustre la nature multidimensionnelle des menaces qui pèsent sur les enfants (mauvaise santé, discrimination, non-participation, non accès à l'éducation, etc.). Qui plus est, chaque privation exacerbe les effets des autres menaces, et lorsque deux d'entre elles voire trois conjuguent leurs effets, l'impact sur la vie des enfants est catastrophique³⁰ »

En ratifiant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), en 1991, la Belgique s'est engagée à mettre en œuvre des politiques permettant la concrétisation de ces droits envers tous les enfants de son territoire. Elle s'est également engagée à participer à la procédure d'évaluation établie par les Nations Unies à travers le Comité des droits de l'enfant³¹.

Dans ses observations finales concernant le dernier rapport de la Belgique (2019) ce Comité pointait une série d'éléments problématiques au regard des droits évoqués dans la CIDE et invitait nos pouvoirs publics à leur amélioration.

Le Comité constatait avec une vive préoccupation « que les mesures prises par l'État partie n'ont pas eu les effets voulus s'agissant de la réduction de la pauvreté des enfants ». Il se déclarait également « préoccupé par :

a) Le risque de pauvreté particulièrement élevé auquel font face les familles dont les deux parents sont au chômage, les familles monoparentales et les familles originaires de pays non-membres de l'Union européenne ;

<https://kbs-frb.be/fr/la-deprivation-des-enfants-en-belgique-et-dans-ses-regions-que-disent-les-nouvelles-donnees-0#:~:text=La%20pauvret%C3%A9%20des%20enfants%20est,un%20logement%20durable%20et%20sain>

²⁸ « Pauvreté des enfants : de nouveaux angles d'analyse ». Fondation Roi Baudouin.

²⁹ Notons que les expériences adverses vécues durant l'enfance de manière chronique sont largement associées à différentes problématiques de santé physiques et psychologiques à l'âge adulte telles que la dépression, l'anxiété, les addictions, le trouble de stress post-traumatique, les troubles de la personnalité borderline, les maladies pulmonaires, le diabète de type 2, l'augmentation du risque de développer un cancer, des douleurs persistantes, les maladies cardiovasculaires, l'obésité, l'asthme, les troubles du sommeil, l'impact sur les fonctions exécutives, de moins bonnes capacités de résilience, le risque de développer une sclérose en plaques, la maladie d'Alzheimer, la violence du partenaire intime, l'anxiété-dépression maternelle, une charge allostatique plus élevée. Ceci pouvant à son tour impacter les générations futures, si l'on considère l'impact de l'adversité vécue durant l'enfance de la mère sur la naissance avant le terme.

TARQUINIO, Camille Louise, TROUSSELARD, Marion, ROTONDA, Christine, TARQUINIO, Cyril, 2024. « Modèles descriptifs de l'adversité vécue durant l'enfance (*Adverse Childhood Experiences*) et implications pour la recherche : état des lieux et perspectives ». *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique* [en ligne]. Volume 182, Issue 3. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0003448723002445>

³⁰ La CODE, 2007. *Être un enfant de famille pauvre en Belgique*. Cité dans le rapport de recherche du Service Droit de Jeunes asbl, p. 148.

³¹ Un résumé de la procédure du Comité des droits de l'enfant est disponible sur DEI Belgique :

<https://www.dei-belgique.be/index.php/component/jdownloads/send/11-convention-internationale-des-droits-de-l-enfant/84-module-pedagogique-no2008-06-le-comite-des-droits-de-l-enfant.html>

b) L'ampleur du mal-logement, du sans-abrisme et des expulsions forcées, ainsi que les réductions des prestations sociales qui exposent certains enfants à la mendicité³² ».

Le Comité demandait instamment à l'État partie « de redoubler d'efforts pour éliminer la pauvreté des enfants, et en particulier :

- a) D'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie globale de lutte contre la pauvreté des enfants qui soit fondée sur les droits et accompagnée d'un ensemble d'indicateurs mesurables et assortis d'échéances et de l'axer particulièrement sur les enfants issus de familles défavorisées ;
- b) De veiller à ce que tous les enfants qui vivent sur son territoire jouissent du droit à un logement convenable [...];
- c) De prendre des mesures globales pour s'attaquer efficacement aux causes profondes de la mendicité et de faire en sorte que les enfants concernés restent scolarisés ;
- d) De revoir le système de prestations sociales pour tous les enfants et toutes les familles défavorisées dans l'ensemble des régions et communautés, et de veiller à ce que ces prestations garantissent à leurs bénéficiaires un niveau de vie décent, tiennent compte des différentes situations familiales et permettent à tous les enfants de jouir sans discrimination des droits qu'ils tiennent de la Convention³³ ».

Par ailleurs, le Comité invitait à « définir des postes budgétaires pour tous les enfants, en prêtant une attention particulière aux enfants défavorisés ou vulnérables, et [de] veiller à ce que ces postes budgétaires soient protégés même en cas de crise économique ou de catastrophe naturelle ou dans d'autres situations d'urgence³⁴ ».

Pour conclure

Malgré la richesse de notre pays, la pauvreté infantile est un phénomène structurel que les politiques publiques mises en place jusqu'à ce jour n'ont pas enrayé. Pire, aujourd'hui, les mesures gouvernementales affaiblissent notre système de protection sociale et elles ne pourront dès lors qu'accentuer la pauvreté.

Parmi les nombreux impensés du gouvernement, il y a la place des femmes, nous dit Céline Nieuwenhuys³⁵. Nous ajoutons : et celle des enfants.

Pour notre gouvernement, il y a d'autres priorités.

Pourtant, en accord avec l'UNICEF, nous affirmons : « la Belgique possède l'un des taux de pauvreté infantile les plus élevés d'Europe. Il est normal dès lors que la lutte contre la pauvreté des enfants soit une priorité stratégique³⁶.

³² Comité des droits de l'enfant, 2019. « Observations finales concernant le rapport de la Belgique valant cinquième et sixième rapports périodiques ». Paragraphe 36. [Consulté le 15 mai 2025]. Disponible à l'adresse :

<https://bdf.belgium.be/resource/static/files/international-conventions/CRC/2019-02-01-observations-finales-du-crc-a-la-belgique-cide.pdf>

³³ Observations finales, 2019, paragraphe 37.

³⁴ Observations finales, 2019, paragraphe 10.

³⁵ Céline Nieuwenhuys. RTBF info.

³⁶ <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-pauvrete-infantile>



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Accord de Pâques: et les enfants? © 2025 by Christine Acheroy is licensed under CC BY-NC-ND 4.0.